

Compte rendu du conseil du jeudi 19 mai à 20 H 00

Présents : Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Anne-Marie PEGUILLET, Jean Claude COMPAGNON, Christophe MARION, Thomas ROUSSE, Roseline PACCARD.

Absents excusés : Pascal SIMONET, Martine RAISON.

Secrétaire : Roseline PACCARD.

- Le compte-rendu du conseil du 21 avril 2022 est approuvé à l'unanimité, après précision de l'horaire de fin : lire 22h30 et non 10h 30.

Délibérations :

- Délibération N° 24 : Le maire présente l'ensemble des frais de mise en œuvre du lotissement « Le clos du puits », frais qui s'élèvent à 185 000 €. Le Conseil Municipal décide de fixer à 68 € TTC le prix du m² de surface constructible afin de réaliser une opération sans perte ni profit.

- Délibération N° 25 : Il convient de créditer le compte 673 chapitre 67 afin de rembourser un trop perçu de subvention DST de 495 € 00. Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

- Délibération N° 26 : A la suite d'une erreur de frappe, cette délibération annule et remplace la délibération N° 23. Le taux de la taxe foncière bâti est de 36,97.

- Questions d'actualité :

- Point sur les travaux en cours.

Les travaux d'aménagement des terrains du lotissement sont terminés, à part le revêtement de la voirie et la pose des lampadaires. Ces deux points seront mis en œuvre après la construction des maisons.

Les travaux de renforcement et d'enfouissement du réseau électrique rue de Jeanne d'Arc commenceront le 23 mai et dureront environ deux mois. La circulation dans cette rue sera interdite durant la journée. Des aménagements pour les riverains sont prévus par l'entreprise.

D'autre part, une étude est engagée afin de revoir le profil de cette rue très dégradée et de réduire la vitesse des véhicules, vitesse qui ne manquera pas d'augmenter si le revêtement est meilleur.

Les parcelles du lotissement sont à présent en vente. La mairie prend contact avec les personnes intéressées qui s'étaient fait connaître.

- Attribution de subventions : Les subventions demandées pour 2022, aussi bien auprès du Département que de l'Etat, sont obtenues. Elles permettront de poursuivre les travaux de rénovation des bâtiments, ou encore la reprise du chemin de La Mouille.

- Questions diverses :

- Eclairage public : En conformité avec les décisions prises lors du précédent conseil, et dans le but de limiter la consommation d'électricité dont le prix a considérablement augmenté, la durée de l'éclairage des rues a été diminuée. Merci à Jean-François REHFUSS s'est chargé de cette opération.

- Elections de juin. Anne-Marie PEGUILLET prend en charge l'organisation des scrutins des 12 et 19 juin prochains, et notamment le planning des présences en salle de vote.

- Les associations de défense du patrimoine tiendront leur Assemblée Générale dans la salle des fêtes le jeudi 23 juin.

Fin de la séance à 22h 00.

Le maire :
M.Monnet.